

**Demande en injonction de payer devant le président du tribunal judiciaire (Formulaire 12948\*06)**

Accéder au Formulaire – Cerfa 12948\*06

Permet de récupérer une dette impayée via une décision de justice.

- Affaire civile



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00